

Chf.

R4

de 7/05/2022

Madame, Monsieur,

La zone NJ ER16 semble recevoir la météorisation d'un
chêne neuf doux et de forches partagées. Mal tout
1) sur le Val Saint-Jean (forêts AH216 et AH217), il
me semble nécessaire de vous demander plus de précisions
sur les évolutions possibles et futures de ce sujet. Il faut
l'expliquer, de l'évaluation, autour du suivi de l'arbre. L'arrache
mon habitation ne serait pas concernée par la coupe de l'
arbre et délivrée par le maître doux. Une évolution contrarie
me semblerait négligeable sur l'ensemble des réserves de forêt
actuellement dans cette zone et réduire sur l'arbre de deux
habitants.

Yann Cordeau Planteur,

D. DUFREUIL 19, rue du Val St Jean.

R5 M. HURSIN

dépose un dossier de 14 feuillets sur le projet de PLU

L2 Lettre de M. HURSIN

JF